



Section du Val de Marne  
1, place du Gal Billotte  
94000 CRETEIL  
Tel : 01 43 99 37 57  
01 43 99 61 56

Créteil, le 29/09/11

**Monsieur le Directeur Départemental des  
Finances publiques du Val de Marne**  
1, place du Général Billotte  
94000 CRETEIL

**OBJET :** octroi d'autorisations d'absence pour participation aux galops d'essai du concours d'Inspecteur des Finances Publiques.

Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques,

Vous avez été destinataire d'une lettre ouverte d'agents de la DDFiP du Val-de-Marne au sujet des conditions d'octroi d'autorisations d'absence pour la participation aux galops d'essai du concours d'Inspecteur des Finances Publiques qui se sont tenues à Rungis.

Les agents déplorent que les autorisations d'absence se limitent à la durée des devoirs sur table soit une demi-journée, alors qu'auparavant, une journée entière était octroyée. A juste titre, ils soulignent la contradiction entre cette régression et l'engagement pris par Directeur Général auprès des représentants du personnel pour que les règles de gestion à la DGFIP ne présentent aucun recul par rapport à celles préexistantes à la fusion.

Nous vous avons interpellé à deux reprises à ce sujet lors des audiences du 6 juillet et du 25 août pour les galops d'essais des concours internes d'inspecteur et d'inspecteur principal des Finances Publiques les 28, 29 et 30 juin 2011, puis pour ceux des 8 et 9 septembre. Nous vous rappelons la revendication portée par la CGT à ce sujet : l'octroi d'une journée entière d'autorisation d'absence lors de chaque épreuve de galop d'essai.

Puisque vous nous avez indiqué qu'une circulaire de la Direction Générale vous empêchait de reconduire ce dispositif, nous vous demandons de relayer la revendication des personnels auprès de la DGFIP, à savoir :

- **l'octroi d'une journée entière d'autorisation d'absence lors de chaque épreuve de galop d'essai, comme pour les concours, quelle que soit sa durée ;**
- **la rétroactivité de cette mesure aux galops d'essai de juin et septembre 2011 pour permettre aux agents de récupérer les heures ou les congés pris à cette fin.**

Dans l'attente, nous vous demandons que les facilités horaires et l'octroi d'une heure

Nous vous serons gré de nous faire connaître votre réponse lors du Comité Technique Paritaire Départemental du 29 septembre 2011.

**Le secrétaire adjoint de section  
Axel BOURDEAU**

**Nous reproduisons ci-dessous la lettre ouverte signée par 32 agents qui a été adressée à la direction Départementale.**

Le 8 septembre 2011

## LETTRE OUVERTE

à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Val de Marne

Nous, agents inscrits à la préparation au concours d'inspecteur des Finances Publiques, déplorons les conditions d'octroi des autorisations d'absence pour participer aux galops d'essai.

Alors que le Directeur Général s'était engagé auprès des représentants des personnels pour que les règles de gestion à la DGFIP ne présentent aucun recul par rapport à celles qui préexistaient aux deux directions générales fusionnées, nous constatons une régression de nos droits pour la préparation au premier concours d'inspecteur à la DGFIP.

Cette année, les autorisations d'absence se limitent à la durée des devoirs sur table, à savoir par demi-journée, alors qu'auparavant nous avions droit à une journée entière.

Par conséquent, nous devons, soit travailler une partie des jours des épreuves, soit prendre sur nos congés ou en récupération d'horaires variables.

Aussi, les facilités horaires accordées, le 21 juillet 2011, aux agents ayant des enfants non scolarisés dans le secondaire, sont insuffisantes car limitées à 3 journées et ne permettent pas à l'ensemble des candidats de préparer correctement les épreuves.

La situation est rendue d'autant plus difficile dans le Val de Marne par la situation géographique du site où se déroulent les galops d'essai.

Pour se rendre à Rungis, très mal desservi par les transports en commun avec 1 RER C toutes les demi-heures, certains agents doivent prendre les bus et RER de leur lieu de travail ou de leur domicile à 11h30 pour arriver en début d'épreuve à 13h00.

Inversement, quand les galops d'essai ont lieu le matin et se terminent à 12h30, ils ne peuvent pas arriver à 14h00 sur leur lieu de travail en ayant pris le temps minimal d'une pause déjeuner.

**C'est pourquoi nous demandons qu'il soit octroyé une journée entière d'autorisation d'absence lors de chaque épreuve de galop d'essai, comme pour les concours, quelque soit sa durée.**

**Nous demandons également la rétroactivité de cette mesure aux galops d'essai de juin et septembre 2011 pour permettre aux agents de récupérer les heures ou les congés pris à cette fin.**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.